MAIRIE DU HUIT PARIS

CONSEIL DU 8e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

VŒU

déposé par Catherine LÉCUYER, Eric SCHAHL, Stéphanie MAMAN, Erwan LECLERC, Sylvie DAO-BERNA, Laurence RIOT LAMOTTE et Ronan GUÉVEL

Relatif à la mobilisation générale et à l'ouverture continue des piscines municipales en période de canicule

Considérant que chaque canicule est une piqûre de rappel de l'inadaptation de Paris au réchauffement climatique et de l'asphyxie thermique que subissent ses habitants ; que selon le Plan Climat 2024-2030 de la Ville, la capitale s'apprête à affronter un climat modifié avec des pics à 50°C de plus en plus probables ;

Considérant que l'exercice de crise *"Paris à 50°C"* d'octobre 2023 a formellement identifié les piscines municipales comme des îlots de fraîcheur stratégiques et indispensables pour faire baisser la pression thermique des organismes ;

Considérant que le fonctionnement actuel de nos infrastructures est en décalage total avec la réalité climatique : fermer des bassins à 18h ou imposer des coupures de créneaux au plus fort de la chaleur relève d'une aberration organisationnelle ;

Considérant qu'en catastrophe, la Ville en est réduite à acheter des climatiseurs mobiles à la dernière minute plutôt que d'optimiser l'existant ; qu'une saine gestion de crise exige de libérer tout le potentiel de notre patrimoine public au lieu de piloter à vue ;

Considérant qu’une approche pragmatique exige d'adapter le travail et les structures aux nouveaux rythmes de vie imposés par les chaleurs extrêmes : ouverture nocturne, flexibilité des plannings, etc. ;

Sur proposition de Catherine LÉCUYER, Maire du 8e arrondissement, et des élus de la majorité, le Conseil du 8e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

1. **Active un protocole "piscines ouvertes" dès le déclenchement de l'alerte canicule :**
    a. Décrète l'élargissement massif des créneaux d'ouverture des piscines municipales, en allant jusqu'à une ouverture en continu 24h/24 (jour et nuit) lors des phases aiguës de dômes de chaleur.
2. **Déclenche un plan d'urgence pour les ressources humaines et matérielles :**
    a. Mobilise immédiatement les effectifs nécessaires, notamment les maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) et le personnel de sécurité, par le biais de réaménagements d'horaires et de primes de crise attractives, négociés en amont avec les organisations syndicales.
    b. Recourt si nécessaire à des partenariats et des renforts (secteur privé, maîtres-nageurs d'associations agréées de sécurité civile) pour pallier l'absentéisme et garantir la sécurité des bassins.
3. **Sécurise l'accès et l'ordre public aux abords des piscines municipales :**
    a. Déploie la Police municipale pour réguler l'afflux massif d'usagers, sécuriser le travail des agents municipaux et éviter tout trouble à l'ordre public lié à la saturation des établissements.
4. **Sanctuarise le budget de continuité de service au PIM :**
    a. Flèche des crédits spécifiques pour l'adaptation et la maintenance technique des installations de filtration et de traitement des eaux, afin de supporter un usage intensif et nocturne sans rupture technique ni sanitaire.